



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Le Bozec Aeronautique

Question écrite n° 11432

Texte de la question

M. Jacques Brunhes attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur l'avenir de l'entreprise Le Bozec Aeronautique, sise 23, rue J.-Lefevre a Courbevoie (Hauts-de-Seine). Cette entreprise est implantee dans cette ville depuis 1920 ; elle a su, par le travail et la qualification de son personnel, devenir une piece importante de l'industrie aeronautique francaise. Specialiste de la regulation des moteurs d'avion, elle travaille pour la fabrication et la maintenance dans des programmes tels que Mirage 2000, Ariane ou Airbus. Cette societe de haute technologie, qui emploie actuellement 147 salaries, a connu des difficultes financieres apres deux plans de licenciements en 1992 et 1993, plans qui ont coute 2,35 millions de francs pour 37 suppressions d'emploi. Elle a depose son bilan le 24 juin 1993 et s'est retrouvee, a cette date, en redressement judiciaire. Le tribunal de commerce de Nanterre a decide, le 7 fevrier, de ceder Le Bozec Aeronautique a la societe INHR filiale de « Intertechnique ». Le dossier de reprise est sans ambiguïte. Il y est annonce une suppression massive d'emplois (une centaine prevue a ce jour), une delocalisation des productions et des emplois avec des baisses de salaire pouvant aller jusqu'a 5 000 francs par mois et une fermeture du site de Courbevoie sur lequel travaillent actuellement 71 salaries. Ces suppressions d'emploi engendrent d'abord des drames humains et des situations sociales difficiles, des competences et des savoir-faire gaches. Elles altereraient pour partie notre potentiel industriel, technologique et creatif. La suppression de 100 emplois chez Le Bozec couterait environ 10 millions de francs de fonds publics, alors que des cooperations et des synergies sont possibles entre les grands groupes aeronautiques et leurs sous-traitants et equipementiers. Il lui demande ce qu'il entend faire pour preserver l'emploi chez Le Bozec Aeronautique, les mesures qu'il compte prendre pour dynamiser l'ensemble de la production aeronautique francaise en utilisant la diversite de ses composantes.

Texte de la réponse

Sur un plan general, il faut bien considerer que les concurrents des industries aeronautiques francaise et europeenne sont americains et que ceux-ci disposent d'un marche domestique qui represente pres de la moitie du marche civil mondial. Ces concurrents disposent egalement d'un outil industriel qui s'est regroupe et rationalise, pour lequel l'effet de taille joue un role preponderant. Ainsi face a Boeing qui detient 65 p. 100 du marche des avions de plus de 100 places, Airbus ne detient que 25 p. 100 de ce meme marche et ne dispose pas d'une organisation industrielle aussi efficace. Si Airbus a gagne au cours des annees 1980, un peu plus du quart du marche mondial des gros porteurs, il faut admettre que cette position reste fragile. Le fait que son principal concurrent ait gagne entre 1984 et 1991 23 points sur le marche mondial alors que Airbus, sur la meme periode, ne progressait que de 3 points montre bien que le consortium europeen doit encore progresser en termes de penetration du marche mondial et de competitivite L'industrie aeronautique evolue en effet dans un contexte de competition de plus en plus exacerbee. Nous ne pouvons plus compter sur l'effet de surprise qui a contribue a l'emergence d'Airbus ou, dans d'autres domaines, sur des marches delaissees par nos concurrents. Il faut aujourd'hui maintenir l'excellence technique au plus haut niveau tout en etant competitif sur les couts. Il faut aussi se rendre a l'evidence, au-dela de l'exemple des avionneurs et malgre leur reussite technique, que

l'industrie europeenne reste une juxtaposition d'industries nationales et que celles-ci n'ont pas realise a leur niveau l'effort de restructuration indispensable. En consequence, les regroupements sont non seulement inevitables dans la conjoncture actuelle mais souhaitables pour la preservation d'une industrie coherente dans ce secteur. Pour ce qui concerne les societes Le Bozec Aeronautique et sa filiale l'Hydraulique de Chateaudun, le jugement en date du 7 fevrier 1994 du tribunal de commerce de Nanterre, qui donne la preference a l'offre de la Societe Intertechnique, est coherent avec les objectifs de restructuration industrielle car le savoir-faire national va s'en trouver conforte. Il convient de noter que Intertechnique etait deja present dans le capital des deux societes reprises et qu'il respectera le plan de reprise accepte par le tribunal de commerce et dont vous faites etat. Il n'a malheureusement pas ete possible de trouver une offre plus favorable en termes de reprise des personnels. C'est un point qui a fait l'objet d'un examen minutieux de la part des differents ministeres concernes. En particulier l'offre concurrente pour une reprise au meme niveau des effectifs et quoique prevoyant un maintien plus important sur le site, n'assurait pas les memes garanties sur le long terme.

Données clés

Auteur : [M. Brunhes Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11432

Rubrique : Construction aeronautique

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 849

Réponse publiée le : 4 juillet 1994, page 3453